

Licence professionnelle Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02038805

HAL Id: hceres-02038805

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038805>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Management des organisations* spécialité *Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux* est proposée par l'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Médico-Sociales (IFROSS) de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'objectif de la licence professionnelle est de former des cadres ou futurs cadres des établissements sanitaires et médico-sociaux. La formation, sous sa forme actuelle, a été habilitée en 2007 en remplacement de la licence en management des services de santé créée en 1994 par l'IFROSS. La licence professionnelle est dispensée uniquement en formation continue à des étudiants en situation d'emploi ; la durée de la formation est de deux années civiles.

Avis du comité d'experts

Les enseignements dispensés dans la licence professionnelle (LP) *Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux* sont regroupés autour de quatre axes : la connaissance et les questions relatives au secteur sanitaire et médico-social, la gestion des activités des établissements, le management des ressources humaines et la recherche. Ces enseignements sont répartis en quinze unités d'enseignement (UE) ou modules sur deux années (huit en première année, sept en seconde). Les douze premières UE renvoient aux trois premiers axes, le volume horaire de chacune de ces UE est égal à 28 heures auxquelles s'ajoutent pour chacune d'elles 3,5 heures de travaux dirigés (TD) consacrées à l'informatique et 3,5 heures de TD affectées aux techniques de recherche. Les heures d'informatique constituent l'UE d'informatique et celles des techniques de recherche l'UE recherche (TD). La dernière UE concerne la recherche visant à l'élaboration d'un mémoire. Le volume horaire total est de 525 heures dont 84 heures de TD. L'architecture des enseignements est rendue peu lisible en raison des variations de présentation dans le dossier et les annexes. Les compétences attendues liées à chaque UE sont toutefois présentées clairement montrant ainsi la cohérence des enseignements avec les objectifs de la formation.

Les enseignants chercheurs intervenant dans la LP sont membres du groupe de recherche GRAPHOS (Groupe de Recherches Appliquées Pluridisciplinaires sur l'Hôpital et les Organisations de Santé) dont les thématiques sont en relation directe avec les objectifs pédagogiques et professionnels de la licence. La formation répond aux besoins importants des secteurs professionnels concernés.

L'équipe pédagogique regroupe des enseignants de l'établissement (14 dont 2 issus du milieu professionnel) et des intervenants extérieurs (27 dont 26 professionnels). L'implication des professionnels est donc très importante. La liste des professionnels montre une importante diversité tant des fonctions assurées que des établissements d'exercice. L'équipe est animée par le responsable pédagogique qui assure la coordination des enseignements ; il réunit l'équipe pédagogique chaque trimestre. Le conseil de perfectionnement dont la composition est bien précisée (représentants institutionnels des milieux professionnels, étudiants, responsables de l'IFROSS) définit les orientations générales de l'Institut (IFROSS) ; la licence professionnelle n'est donc pas dotée d'un conseil de perfectionnement propre. Ce conseil se réunit une fois par an ; il comprend cependant un bureau de six membres qui se réunit chaque semestre lors de la sélection et au moment des jurys mais sa composition et son rôle précis devrait être indiqués.

La formation accueille chaque année environ 40 étudiants ; le taux de réussite est élevé et varie entre 90 % et 95 % sur la période 2009 - 2013. Les étudiants étant en situation d'emploi, l'insertion professionnelle est effective. Il aurait néanmoins été intéressant d'avoir des informations sur l'évolution professionnelle des diplômés. Les poursuites d'études sont très limitées : environ deux étudiants par promotion poursuivent leur formation en master 1 *Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales* proposé par l'IFROSS.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La place de la recherche est importante alors que la licence est professionnelle. Les étudiants sont initiés aux techniques de recherche dans chacun des douze premiers modules. Un mémoire collectif, à deux ou trois étudiants, doit être réalisé ; ce travail est effectué dans le cadre de l'UE « mémoire».
Place de la professionnalisation	Les étudiants étant en situation d'emploi, les enseignements des trois premiers axes ont pour objectif de fournir les outils nécessaires à leur pratique professionnelle.
Place des projets et stages	Les étudiants ne suivent pas de stage en raison de la poursuite de leur activité professionnelle.
Place de l'international	La formation ne propose pas d'enseignement de langue étrangère mais les étudiants ont la possibilité d'accéder aux services de la Maison des Langues de l'établissement. Un projet de collaboration avec des instituts de formation suisses est à l'étude. La licence professionnelle accueille un ou deux étudiants francophones par promotion. La dimension internationale est également présente dans le cadre de certains enseignements (comparaison internationale des systèmes de santé).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation recrute des personnes en poste (cadre ou faisant fonction de cadre) dans un établissement sanitaire ou médico-social depuis au moins trois ans et justifiant d'un diplôme Bac+2 ou équivalent. Le candidat présente son projet personnel et professionnel devant l'équipe pédagogique. Un contrat individuel de formation est établi, ce contrat précise les UE que l'étudiant doit suivre et les éventuelles UE acquises dans la cadre de la validation des acquis professionnels (VAP). Les étudiants bénéficient d'un suivi assuré par le responsable de la formation qui assure une permanence lors de chaque semaine de cours.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les étudiants sont initiés au numérique lors des séquences d'informatique au sein des douze premiers modules. Ils bénéficient d'une plateforme pédagogique et d'échanges sur Moodle.
Evaluation des étudiants	Chaque module fait l'objet d'une évaluation à l'issue de son déroulement. Un travail de synthèse écrit doit être remis lors du module suivant ; ce document est individuel sauf pour deux UE pour lesquelles l'évaluation est collective. L'expression orale est évaluée lors des séances de TD. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance mais l'information sur la pondération entre travail écrit et soutenance n'est pas fournie. Les douze premiers modules sont affectés de 3 crédits, les UE dispensées en TD de 2 crédits chacune et le mémoire de 20 crédits. Le nombre de crédits du mémoire apparaît dès lors élevé.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les compétences acquises lors de la formation sont bien précisées notamment dans l'Annexe descriptive au diplôme (ADD).
Suivi des diplômés	Les étudiants diplômés ne font pas l'objet d'un suivi particulier, étant en situation d'emploi durant leur formation, mais il serait néanmoins opportun d'instaurer des modalités de suivi de leur évolution professionnelle.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation s'est dotée d'un dispositif très complet d'évaluation, particulièrement par les étudiants : évaluation de chaque module à l'issue de son déroulement, évaluation des quatre axes à l'issue de chacun. Les résultats permettent des ajustements de contenu et de forme. De manière générale, les étudiants se disent très satisfaits de la formation suivie. La formation n'est toutefois pas dotée d'un conseil de perfectionnement propre.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation répondant aux besoins du secteur sanitaire et médico-social.
- Forte implication des professionnels.
- Procédure d'évaluation de la formation par les étudiants.

Points faibles :

- Imprécision sur les modalités d'évaluation.
- Absence d'enseignement de langue étrangère.

Conclusions :

La licence professionnelle *Management des organisations* spécialité *Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux* répond de façon pertinente à la demande de professionnalisation du personnel d'encadrement émanant du secteur professionnel.

Il aurait été souhaitable que la présentation de l'architecture de la formation soit plus précise et uniforme.

Les modalités d'évaluation des étudiants devraient être présentées de façon plus explicite ; un enseignement de langue pourrait être intégré dans la formation.

Observations de l'établissement

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	Licence professionnelle Management des organisations, spécialité « management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux »
--	---

COMMENTAIRES :

1) Le conseil de perfectionnement est bien propre à la licence professionnelle. Il partage néanmoins une grande partie de ses membres avec les conseils de perfectionnement des autres formations dispensées au sein de l'IFROSS, compte tenu de la transversalité des problématiques spécifiques au secteur sanitaire et médico-social d'une part et de la disponibilité réduite des professionnels et représentants syndicaux. La différence de composition entre les conseils de perfectionnements porte sur le responsable pédagogique, les auditeurs (qui sont choisis dans les formations dont dépend chaque conseil) et les représentants des établissements.

Le bureau du conseil de perfectionnement de la licence est composé comme suit :

- Le Directeur de l'IFROSS
- Le responsable du laboratoire GRAPHOS
- Le responsable pédagogique de la licence professionnelle
- Un auditeur ayant suivi les cours de la licence professionnelle
- Deux représentants des établissements ou groupements d'établissements

Ce bureau a pour fonctions de préparer les travaux annuels du conseil de perfectionnement de la licence au travers du repérage des problématiques de terrain émergentes et de l'analyse de l'évolution des besoins de formation qui en découlent. Il assure également le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des recommandations du conseil de perfectionnement et recense les éventuelles difficultés ou innovations qui pourraient faire l'objet de discussions lors de la séance annuelle du conseil de perfectionnement.

2) La formation ne dispense effectivement pas d'enseignement de langue étrangère, mais les étudiants ont la possibilité d'accéder à la Maison des langues de l'établissement. Le développement d'une politique d'enseignement des langues en LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) à l'échelle du site devra permettre de pallier ce manque et de renforcer l'internationalisation de la licence professionnelle.

3) Le nombre de crédits relativement élevé affecté au mémoire (20 ECTS) reflète l'importance à la fois du travail personnel demandé et des compétences professionnelles et de recherche certifiées au travers de cet exercice.

La soutenance compte pour 10 % dans la note finale du mémoire.

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr